

Communiqué de presse
Le 3 mars 2022



Evolution des dispositifs de soutien à la culture : Les leçons de la crise

Les effets dévastateurs de la pandémie ont été ressentis de manière particulièrement virulente dans le milieu de la culture et ont permis de renforcer la prise de conscience relative à la nécessité de faire évoluer le statut professionnel, la rémunération des artistes concerné-e-s et les dispositifs de soutien à ces dernier-ères. La Ville agit en développant et adaptant en conséquence les budgets, les mécanismes et modalités de soutien aux musiques actuelles, ainsi que ceux dévolus à la création dans le domaine du théâtre.

Evolution du soutien dans le domaine des Musiques actuelles

Les augmentations des budgets dédiés au soutien en musiques actuelles octroyées par le Conseil municipal dans les budgets 2021 et 2022 de la Ville de Genève ont permis une évolution des critères de soutien. Cette évolution pérennise notamment le soutien aux résidences de création initié en 2020 comme mesure d'urgence face à la pandémie.

Dans le cadre de l'instruction des dossiers de demande de soutien, la commission d'expert-es continue à faire évoluer ses critères et consacre aujourd'hui une attention particulière à la rémunération des artistes ainsi qu'à leur statut professionnel.

La Ville s'engage également dans un certain nombre d'initiatives partenaires portant sur cette même question, en collaboration avec des associations comme la Fédération genevoise des musiques de création (FGMC). Ce partenariat s'est notamment illustré à travers la publication récente d'un important avis de droit du professeur Yaniv Benhamou (UNIGE) : « Etude sur le statut et la rémunération des artistes et acteurs culturels: analyse juridique et pistes de solutions, dont le portage salarial », soutenu par le DCTN.

Nouvelles conventions de subventionnement

L'évolution du dispositif de soutien est complétée par la mise en place d'une importante nouveauté pour le domaine des musiques actuelles, avec la mise en place progressive de quatre conventions pluriannuelles de 4 ans. Chaque convention sera dotée de 80'000 CHF annuels durant quatre années, soit au total 320'000CHF. Une nouvelle convention sera octroyée chaque année. Elles ne sont pas immédiatement renouvelables.

Le dispositif est rendu possible par une augmentation nette des montants de soutien ainsi que par un transfert en provenance des Bourses en musiques actuelles qui arrivent à échéance en fin d'année 2022.

Ces conventions répondent à trois objectifs. Le premier est de permettre de stabiliser les musicien-nes ou groupes en assurant un complément de salaire sur la période de 4 ans. Le second est d'intervenir avec ce dispositif dans une période-clé des carrières, en offrant la possibilité de s'investir pleinement dans un projet musical sur une période suffisamment longue. Le dernier objectif est de permettre de renforcer le statut professionnel des artistes du domaine, en accédant aux mécanismes de prévoyance sociale via un statut salarié.

Le nouveau dispositif de convention se développe donc de manière similaire à ce qui existe dans les autres domaines culturels (théâtre, danse, ...) où des conventions pluriannuelles existent depuis de nombreuses années, tout en tenant compte des particularités du domaine des musiques actuelles.

L'étape suivante sera d'engager des conventions de soutien conjoint ou régionales, en associant d'autres acteurs publics comme cela se fait déjà pour le théâtre ou la danse notamment avec le Canton de Genève ou Pro Helvetia.

Evolution du dispositif de soutien dans le domaine du théâtre et des arts du récit

Considérant l'impact de la pandémie sur les programmations futures des salles genevoises de spectacles, ainsi que la nécessité de favoriser la durabilité des projets culturels dans un système de création scénique actuellement fragile, la Ville de Genève propose, dès 2023, des résidences de recherche ou de développement au Théâtre Pitoëff.

Initiées en 2019, les quatre résidences de création annuelles au Théâtre Pitoëff seront ainsi adaptées en résidence de recherche ou de développement pour des compagnies locales de théâtre et d'arts du récit.

Attribuées après mise au concours, les résidences permettront de bénéficier temporairement de l'outil scénique du Théâtre Pitoëff et d'une subvention monétaire pour mener une étape de recherche et d'expérimentation sans nécessité d'un objectif immédiat de production ou d'adapter un projet déjà créé avec une visée de reprise.

Des activités de médiation et des présentations aux professionnel·les du domaine pourront être organisées afin de sensibiliser le public au processus de création et de favoriser la diffusion du travail d'artistes genevois-es.

Contact

Félicien Mazzola

Département de la culture et de la transition numérique (DCTN)

022 418 95 25 / 079 542 66 50

felicien.mazzola@ville-ge.ch